

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

ARRETE TEMPORAIRE

Arrêté de réglementation du stationnement "Fête de l'école élémentaire"
N° T73/2025

Le Maire de Corneilla-del-Vercol,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de l'association OCCE de l'école élémentaire Elisabeth Eidenbenz en date du 19 juin 2025, qui souhaite organiser la Fête de l'école élémentaire, **le vendredi 20 juin 2025.**

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête de l'école élémentaire et pour la sécurité des usagers, de réglementer le stationnement à l'occasion de cette manifestation,
Considérant l'intérêt général,

ARRÊTÉ :

Article 1

Le parking Rue des Albères (derrière l'école) sera interdit au stationnement de tout véhicule **le vendredi 20 juin 2025 de 16h30 à 24h00**, afin de permettre une mise en sécurité et une installation de la fête de l'école élémentaire.

Article 2

Les services techniques de la commune sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 3

Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Corneilla-del-Vercol, le 19 juin 2025


Le Maire,

Christophe MANAS